3 PRÉCISIONS SUR LE TRAITEMENT
DES ÉTUDES CLINIQUES DANS LE CADRE CIR

Nous avions déjà mis ce point à l'ordre du jour de notre dernière lettre d'informations. Compte tenu de l'impact qu'il peut avoir pour certaines sociétés, il nous a semblé important de préciser de nouveau les critères d'éligibilité des travaux menés dans le cadre des études cliniques.

Ainsi les **étapes de concept** (phase de consultation, pertinence de la question posée, recours à des experts), **de méthodologie** (définition de la phase de l'essai, rédaction du protocole, positionnement de l'essai dans le contexte général de la stratégie de la maladie et de ses traitements), **d'analyse et de publications, de recrutement et de follow-up** (à l'exception des démarches purement administratives) **sont éligibles au CIR.**

A contrario, **les étapes de faisabilité** (démarches pour trouver les patients, pour évaluer la situation sur le terrain, pour évaluer la disponibilité des centres, pour le monitorage) **et de mise en place** (opérations pour choisir un pays où se dérouleront les tests, pour effectuer les démarches réglementaires et d'éthique, pour approuver le par les instances ad hoc, pour la formation des personnels des centres protocole) **ne sont pas éligibles au CIR.**

EVOLY Consulting a déménagé. Retrouvez-nous désormais à Limonest, toujours à proximité immédiate de Lyon

A PROPOS DE EVOLY Consulting

NOUS SOMMES UNE SOCIÉTÉ DE CONSEIL SPÉCIALISÉE EN MANAGEMENT DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Depuis plus de 15 ans, nous intervenons auprès d'entreprises de toutes tailles autour de **4 domaines d'expertises :**

- Le management du financement de l'innovation
- La gestion et l'accompagnement scientifique de projets innovants
- Le marketing de l'innovation
- L'intelligence scientifique : veille scientifique et stratégique

RÉFÉRENCEMENT

bpifrance — Association des Conseils en Innovation — Référence Conseil en Crédit — Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQCM — Horizon 2020

L'équipe d'EVOLY Consulting est constituée de profils complémentaires (ingénieurs et docteurs en sciences, fiscalistes, auditeurs et spécialistes de la gestion de projets) qui interviennent sur des missions variées :

- Réalisation d'audits et de rescrits en vue de déterminer les possibilités d'obtention de crédits d'impôts **(CIR-CII)** ou du statut Jeune Entreprise Innovante **(JEI)** ;
- Montage de dossiers de **demande d'aide publique** (subventions, avances remboursables, prêts) ;
- **Management scientifique,** administratif et financier de projets de R&D ;
- Accompagnement opérationnel scientifique ;
- **Veille scientifique** et technologique ;
- Rédaction scientifique.

evoly CONSULTING
314 Allée des Noisetiers - 69760 Limonest **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIREN :** 750664336 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr

Newsletter #8

06/2019

Nous arrivons déjà à la moitié de l'année 2019 et il est temps de se projeter sur les actions à mener pour la rentrée prochaine. **EVOLY Consulting**, le spécialiste du financement de l'innovation dans le domaine de la santé et du numérique, vous propose un nouveau numéro de sa lettre d'informations en présentant 3 sujets :

1 - Le concours d'innovation vague 4

2 - Le PIA 3 en région

3 - Précisions sur le traitement des études cliniques dans le cadre CIR

evoly CONSULTING
314 Allée des Noisetiers - 69760 Limonest **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIREN :** 750664336 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr

1 LE CONCOURS D'INNOVATION
VAGUE 4

Alors que la vague 3 du Concours d'innovation s'est clôturée le 14 mai dernier, il nous paraît important de continuer à s'intéresser à ce dispositif pour lequel une 4ème vague est attendue cet été.

Ce concours d'excellence est dédié aux projets innovants **mono-partenaires** portés par des start-up et PME, conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.

Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre **600 000 € et 5 M€,** et dont la durée est comprise **entre 12 et 36 mois.**

Le financement apporté se fait sous forme d'aides d'Etat constituées pour **deux tiers de subventions et d'un tiers d'avances récupérables.**

Pour la part de dépenses éligibles, les taux maximums d'intervention sont les suivants :

- **45 %** pour les petites entreprises
- **35 %** pour les moyennes entreprises.

A titre informatif, les 9 thématiques attendues dans le cadre de la 3ème vague étaient les suivantes :

- Numérique Deep Tech
- Santé - Bioproduction
- Sécurité et cybersécurité
- French Fab
- Transport et mobilité durable ;
- Efficacité en énergies et ressources ;
- Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques ;
- Eau et biodiversité ;
- Agriculture innovante

Les 4 premières thématiques étaient opérées par Bpifrance, les 4 suivantes par l'ADEME et la dernière thématique par France Agri Mer.

Rendez-vous sur notre site evoly-consulting.fr pour suivre nos actualités qui vous apporteront les informations utiles en temps réel, dès que le nouveau cahier des charges aura été publié.

2 LE PIA 3
EN RÉGIONS

Le Programme d'Investissements d'Avenir a pour objectif de préparer la France aux défis de demain. Dans le cadre de ce PIA 3, des appels à projets ont été lancés dans les différentes régions françaises. Implantation géographique oblige, nous vous proposons un focus sur le dispositif PIA 3 régionalisé Auvergne-Rhône-Alpes, à travers l'appel à projets **« Transformation des PME par l'innovation »**. Notez néanmoins que les appels à projets proposés dans les principales autres régions françaises présentent un cahier des charges relativement proche de celui que nous allons détailler.

Quel financement ?

Le financement apporté au projet par l'État et la Région est une aide d'État dont le taux maximum est de 50 % des dépenses éligibles.

Les porteurs de projets doivent proposer des projets d'innovation soit au stade de la faisabilité, **soit au stade du développement ou d'industrialisation** et dont les dépenses éligibles sont d'un montant minimum de 200 000 €. Les 2 phases sont cumulables.

Cette aide prend la forme :

- D'une subvention pour les projets en phase de faisabilité, d'un montant compris entre 100 000 et 500 000 €,
- D'une avance remboursable pour les projets en phase de développement, d'un montant compris entre 100 000 et 500 000 €.

Quelle typologie de projets ?

Les projets innovants, technologiques ou non technologiques, de produits ou de services, qui offrent une vision marché claire et dont le porteur de projet montre une capacité à devenir un acteur majeur du secteur.

Les thématiques des projets doivent être en cohérence avec les huit domaines d'excellence du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (industrie du futur et production industrielle - bâtiments et travaux publics - numérique - santé - agriculture, agroalimentaire, forêt - énergie - mobilité, systèmes de transport intelligents - sport, montagne et tourisme).

Pour qui ?

L'entreprise doit être une **PME localisée en Auvergne-Rhône-Alpes** et démontrer une capacité financière suffisante pour assurer le financement du projet présenté grâce à un plan incluant l'aide sollicitée au titre des projets d'innovation ainsi que d'autres sources de financement.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs nationaux, le projet doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Projet individuel, c'est-à-dire porté par **une unique PME,**
- Projet dont l'assiette des dépenses est **supérieure à 200 000 €,**
- Projet sollicitant un soutien public compris entre 100 000 € et 500 000 € pour les phases de faisabilité,
- Projet sollicitant un soutien public compris entre 100 000 € et 500 000 € pour les phases de développement.

Comment candidater ?

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 25 avril 2021,** avec des relevés réguliers.

Témoignage de Mme Delphine CROISIER – Gérante de Vivexia

« La société Vivexia est spécialisée dans l'évaluation préclinique des thérapies anti-infectieuses et s'inscrit comme un acteur majeur de la lutte contre l'antibiorésistance. Notre modèle d'affaires est mixte, alliant une activité de services en santé à une activité de recherche et développement. C'est dans ce cadre que nous avons sollicité l'accompagnement de la société Evoly Consulting, spécialiste du financement de l'innovation. Les fondateurs ainsi que l'ensemble de l'équipe d'Evoly Consulting nous accompagnent depuis de nombreuses années au titre du Crédit Impôt Recherche. Également, leur soutien a été particulièrement précieux cette année dans le cadre d'un montage de dossier PIA3 (Programme d'Investissements d'Avenir), pour lequel nous avons reçu un accueil et un financement favorables depuis. Nous apprécions particulièrement leur discrétion, leur professionnalisme, leur respect des délais et leur disponibilité. »